

## L'AGRICULTURE VERTE

## L'agriculture verte dans la Région

L'agriculture constitue un véritable levier économique pour la Région avec une contribution de 21,1% au PIB régional, la classant au deuxième rang en termes de contribution au PIB agricole national. Ces performances sont atteintes grâce notamment à la diversité du climat et du milieu naturel, la fertilité des sols, ainsi que la disponibilité des ressources hydriques souterraines et superficielles importantes. Ces



potentialités confèrent à la Région un cadre approprié à l'investissement et favorisent une diversité des filières de production agricole. La Région est devenue en effet, le troisième bassin de production au niveau national, avec une superficie agricole utile de l'ordre de 1,3 M ha, dont 15% irriguée et une dynamique agro-industrielle importante autour de filières agricoles, comme le lait, l'olivier et les céréales.

## Bilan du Plan Maroc Vert au niveau de la région de Fès-Meknès

Le Plan Maroc Vert (PMV) a constitué le principal vecteur de développement du secteur de l'agriculture dans la région au cours de la dernière décennie. Lancé en 2008 par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le Glorifie, le PMV a donné un coup d'accélérateur à toutes les filières agricoles. Pour la région de Fès-Meknès, le PMV a fixé plusieurs objectifs à travers la mise en valeur de l'ensemble du potentiel agricole territorial. Le PMV repose sur deux piliers distincts, mais complémentaires. Le premier a visé le développement accéléré d'une agriculture moderne, compétitive, à haute valeur ajoutée et adaptée aux règles du marché, alors que le second a ciblé l'accompagnement solidaire de la petite agriculture et la lutte contre la pauvreté rurale à travers l'amélioration du revenu agricole.

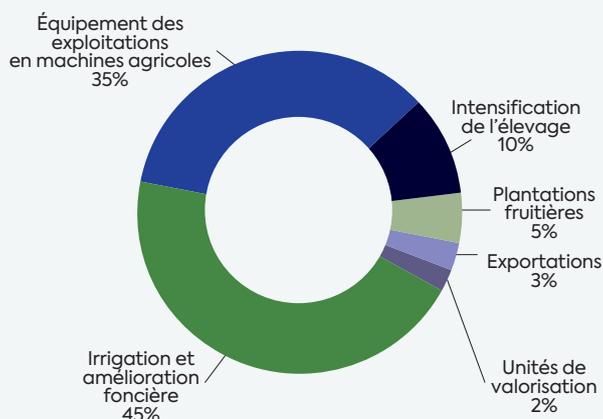
## Poids des principales filières agricoles (2018/2019)

FILIÈRE	SUPERFICIE AGRICOLE UTILE (ha)	% SUPERFICIE NATIONALE	PRODUCTION MOYENNE ANNUELLE (tonne)	% PRODUCTION NATIONALE
OLÉICULTURE	360.000	33%	528.000	33%
ARBORICULTURE FRUITIÈRE	104.000	27%	623.800	35%
CÉRÉALICULTURE	765.000	16%	1.409.000	18%
LÉGUMINEUSES	104.000	39%	73.000	34%
MARAÎCHAGE	33.850	13%	1.050.000	15%

## Évolution des investissements agricoles

En 2019, l'agriculture dans la Région a généré une valeur ajoutée de **17,6 MMDH** avec une évolution de l'ordre de **70%** par rapport à 2008, générant ainsi une création de **54,9** millions de journées de travail. Près de **19 MMDH** ont été injectés dans le secteur agricole régional, dont **60%** des investissements publics et **40%** privés. Concernant les fonds publics, on constate que les incitations à l'investissement privé dans le secteur agricole à travers le Fonds de Développement Agricole (FDA) ont pu atteindre **3,9 MMDH** générant ainsi **10,2 MMDH** d'investissements privés au profit de **63.000** dossiers. Ces incitations financières concernent tous les maillons des filières depuis l'aménagement et l'équipement des exploitations jusqu'à la valorisation et l'exportation des produits. Concernant l'agriculture solidaire, **159** projets ont été réalisés avec un investissement public de **2,4 MMDH** au profit d'environ **96.000** bénéficiaires. Ces investissements ont concerné la plantation de **122.000 ha** et la mise en place de **62** unités de valorisation des produits agricoles.

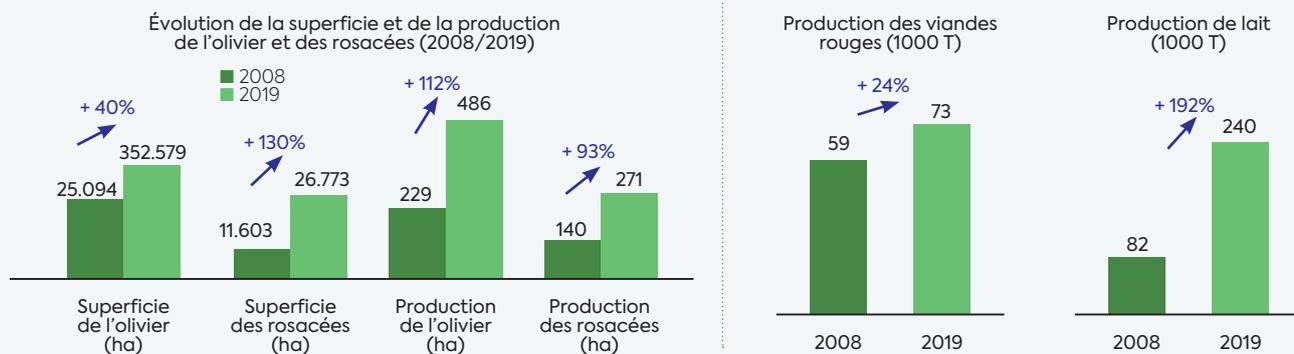
## Répartition des aides octroyées dans le cadre du FDA-région de Fès-Meknès



Source : Direction Régionale de l'Agriculture (DRA) - Fès-Meknès

## Résultats tangibles en termes de production et de superficie

En termes de réalisations des principales filières agricoles, on note une augmentation de la production et des superficies des principales spéculations notamment l'olivier, l'arboriculture fruitière, le lait et les viandes rouges.



## Valorisation et économie de l'eau d'irrigation

Les programmes d'irrigation du PMV étaient destinés à renforcer le PIB agricole, notamment en réduisant sa dépendance aux aléas climatiques. Depuis le lancement du PMV, ces programmes ont permis de tripler la production, tout en utilisant la moitié des volumes en eau qui étaient auparavant consommés. Les surfaces irriguées au niveau de la Région totalisent plus de **184.000 ha**, soit **15%** de la Surface Agricole Utile (SAU). Ce sont essentiellement **3** programmes qui structurent la stratégie du PMV en matière d'irrigation agricole au niveau régional :

PROGRAMME	CONSISTANCE	RÉSULTATS & IMPACTS (2008-2020)
Programme national d'économie en eau d'irrigation (PNEEI)	Irrigation localisée au profit de <b>11.500</b> bénéficiaires pour un investissement de <b>3,7 MMDH</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Région est passée de <b>3.000 ha</b> équipés en goutte à goutte en 2008 à plus de <b>61.000 ha</b> en 2020</li> <li>Impact significatif sur les ressources hydriques : économie et valorisation de plus de <b>112 Mm³</b> espaces commun de service.</li> </ul>
Programme d'Extension de l'Irrigation (PEI)	Mobilisation et valorisation des eaux à l'aval des barrages via l'aménagement de <b>39.200 ha</b> et la valorisation de plus de <b>240 Mm³</b> des eaux régularisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Substitution à travers un transfert de <b>125 Mm³</b> du barrage M'dez ;</li> <li>Sauvegarde de l'irrigation au niveau de la plaine de Sais sur <b>30.000 ha</b> ;</li> <li>Aménagement des Ouljas du moyen Sebou et de l'Inaouen aval sur <b>4.600 ha</b> (My Yacoub et Taounate) ;</li> <li>Aménagement du périmètre Bouhouda sur une superficie de <b>2.800 ha</b> (Taounate).</li> </ul>
Réhabilitation des périmètres de la Petite et Moyenne Hydraulique (PMH)	Réhabilitation des périmètres de la PMH notamment dans les montagnes pour une enveloppe de <b>160 MDH</b>	La superficie réhabilitée pour cette catégorie d'irrigation est d'environ <b>23.300 ha</b> , soit <b>23%</b> de la superficie totale de la Région. Ce qui a permis la valorisation de <b>43 Mm³</b> d'eau d'irrigation annuellement pour plus de <b>32.000</b> bénéficiaires

## Écosystème industriel en pleine expansion

Depuis 2008, le tissu agro-industriel régional n'a cessé d'évoluer. À date d'aujourd'hui, les unités agro-industrielles sont réparties comme suit :

- **115** unités d'entrepôts frigorifiques avec une capacité qui **168.000 T** contre de **90.000 T** en 2008 ;
- **370** unités de trituration moderne et semi-moderne d'une capacité d'écrasement de **1.330.000 T/an** ;
- **62** unités de transformation des fruits et légumes d'une capacité de **170.000 T** ;
- **3** unités de production d'aliments de bétail d'une capacité de **408.000 T** ;
- **4** unités laitières de capacité **60.000 T** ;
- **2** abattoirs de viande rouge agréés d'une capacité de **4.400 T** ;
- **4** abattoirs privés de viande blanche.

Par ailleurs, la Région est connue par la qualité de ses produits maraîchers et arboricoles qui sont bénéfiques pour la balance commerciale.

En effet, elle occupe la première position en matière des exportations des huiles d'olive, des câpres et des produits viticoles.

Le volume moyen annuel des produits agricoles exportés dépasse **70.000 T**.

## L'AGRICULTURE VERTE



## Interview

**M. Kamal HIDANE**

Directeur Régional de l'Agriculture Fès-Meknès

**“L’innovation et le digital jouent un rôle de catalyseur pour le développement de l’agriculture”**

### Quelle politique adoptez-vous pour la simplification des procédures et l'amélioration des services rendus aux agriculteurs ?

La simplification des procédures administratives est l'une des priorités du département de l'Agriculture et est considérée comme un levier stratégique pour renforcer la transparence, mieux servir le citoyen et améliorer l'environnement des affaires. Avec l'avènement du Plan Maroc Vert (PMV), cette volonté a été concrétisée par la mise en place d'une politique de proximité par la création de guichets uniques à l'échelle de chaque Direction Provinciale. Ce guichet se veut l'interlocuteur unique des agriculteurs et des investisseurs pour le dépôt, le traitement des dossiers et l'information. En 2021, la Direction Régionale d'Agriculture (DRA), a mis en place un guichet électronique unique permettant aux investisseurs de déposer et de suivre leurs dossiers de demande de subvention. Par ailleurs, toutes nos structures veillent à l'application de la loi n° 55.19, relative à la simplification des procédures et des formalités administratives depuis son entrée en vigueur.

### Quid du rôle des autres structures d'accompagnement et en particulier les organisations professionnelles ?

En terme d'accompagnement, le département a connu une restructuration avec l'avènement du PMV et aussi suite à la régionalisation avancée. Aujourd'hui, plusieurs structures d'accompagnement ont été instaurées au niveau régional (cf. voir tableau ci-dessous). Les performances observées induites par le PMV ont été portées aussi bien par ces structures que par les organisations professionnelles. Dans le cadre de ce Plan, la Région a assisté à la création et au développement de 19 fédérations interprofessionnelles, dont 14 représentants les filières végétales et

5 représentants les filières animales, et ayant, chacune, conclu un contrat-programme avec le Gouvernement.

### Comment l'innovation et le digital peuvent-ils contribuer à l'impulsion du secteur ?

Ils jouent un rôle de catalyseur pour le développement de l'agriculture. En fait, l'agriculture de précision apporte une meilleure connaissance des parcelles et des besoins des cultures. Elle permet de diminuer les consommations d'intrants (grâce à un usage plus précis des semis et traitements) et, in fine, de baisser les impacts environnementaux. Elle favorise aussi une augmentation de la productivité grâce aux outils d'optimisation, et l'automatisation des processus, ce qui simplifie le quotidien des agriculteurs. Parmi ces technologies innovantes mises en place ou en cours de développement :

- L'application reliée aux stations météorologiques pour collecter les données climatiques et envoyer des alertes à l'agriculteur pour l'avertir sur les paramètres d'irrigation et le prévenir des maladies ;
- Le pilotage à distance des générateurs anti-grêle qui permet le suivi en temps réels des différents paramètres de leur fonctionnement ;
- Le traitement phytosanitaire des cultures par drones en économisant le temps et en optimisant les produits.

En matière d'innovation, la DRA accompagne, le pôle de compétitivité pour l'innovation en agriculture et en agroalimentaire «AGRINOVA» dans ses missions de développer des projets collaboratifs de R&D, et gère le Centre d'Innovation Agroalimentaire de Meknès, qui est une plateforme multiservice innovante assurant le transfert de connaissance et de technologie au service des startups et des entreprises du secteur.

## Structures d'accompagnement régionales et leurs rôles

### Structure d'accompagnement

**Direction Régionale de l'Agriculture**  
(DRA)

**Direction Régionale de l'Office National du Conseil Agricole**  
(DRONCA)

**Direction Régionale de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires** (DRONSSA)

**Centre Régional de la Recherche Agronomique**

**Chambre d'Agriculture**

**Pôle Régional de Formation Professionnelle Agricole**

### Missions

- Coordination régionale des différentes structures
- Déclinaison de la stratégie agricole nationale de développements agricole et rural
- Application de la politique du Gouvernement en matière de conseil agricole à travers l'accompagnement et le soutien des organisations agricoles
- Interface de formation et de recherche à travers 33 centres
- Sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des produits alimentaires depuis les matières premières jusqu'au consommateur final
- Protection sanitaire du patrimoine végétal et animal national et contrôle des produits sur le marché intérieur et à l'exportation
- Développement d'une stratégie de recherche en prise avec les problématiques prioritaires du développement agricole régional
- Accompagnement de la mise en œuvre des plans régionaux agricoles
- Représentation et défense des intérêts des agriculteurs et des éleveurs
- Contribution à la formation et à l'information des agriculteurs et à l'appui de l'investissement et de l'emploi dans le milieu rural
- Formation des techniciens spécialisés, des techniciens et des ouvriers qualifiés dans les métiers agricoles
- Formation par apprentissage des jeunes à travers 8 établissements répartis dans la Région